



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ  
Jugendamt JA

Secteur des milieux d'accueil  
Sektor familienexterne Betreuung  
T +41 26 305 15 30  
www.fr.ch/sej

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN CRECHE

**L'augmentation du nombre de places d'accueil prise en compte doit être justifiée par l'augmentation de la demande effective.**

### Pour une structure d'accueil préscolaire

Vu l'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfant (OPE), le code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi cantonale du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC), la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), le Règlement du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE) ainsi que les Directives sur les structures d'accueil préscolaire.

### Données générales sur la structure

#### 1. Nom de la structure:

---

#### 2. Nom et adresse du support juridique qui dépose la demande:

Nom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

Case postale \_\_\_\_\_

NPA/Localité \_\_\_\_\_

### Informations sur l'augmentation de la demande

#### 3. Type d'augmentation prévue:

Nombre de places	Actuellement autorisées	À autoriser (inclus l'augmentation)
Groupe 0-2 ans		
Groupe 2-4 ans		

#### 4. Date prévue de l'augmentation: \_\_\_\_\_

**5. Justification de la demande d'augmentation du nombre de place d'accueil:**

---

---

---

---

**6. Conséquences de l'augmentation au niveau organisationnel ou matériel :**

- Changement de locaux

Précisez : \_\_\_\_\_

- 
- 
- 
- Augmentation du nombre de personnes engagées ou du taux d'activité des personnes déjà engagées.

Précisez : \_\_\_\_\_

- 
- 
- 
- Aucune conséquence

**7. Avez-vous des remarques ou informations complémentaires?**

---

---

---

**8. Documents à nous adresser avec le formulaire:**

- > Liste des enfants inscrits actuellement (nom, prénom) par groupe
- > Liste des préinscriptions (preuve de l'augmentation de la demande) par groupe
- > En cas de changement de locaux : un plan complet des locaux métrés avec mention des affectations.
- > En cas d'engagement de personnel supplémentaire : une copie des diplômes pour le personnel professionnel actif au sein de la crèche.

Le support juridique s'assure d'avoir tous les documents nécessaires à l'engagement du personnel assurant l'encadrement des enfants (certificats médicaux et casiers judiciaires). Le support juridique assume l'engagement de son personnel et veille au fait que le personnel engagé pour travailler avec les enfants soit en bon état de santé physique et psychique, en accord avec l'article 15 de l'OPE et les Directives cantonales sur les structures d'accueil préscolaire.

**Important:** Tous changements de l'offre d'accueil (modification du nombre de place autorisées, départ ou remplacement du titulaire de l'autorisation, départ ou remplacement du personnel formé, changement de locaux, etc.) entraînent une modification de l'autorisation.

**Par sa signature, la personne habilitée à signer confirme que les données inscrites dans le présent formulaire ainsi que dans les annexes sont complètes et exactes.**

Lieu/ Date: \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Le formulaire et les annexes doivent être retournés par courrier à:**

Annexes mentionnées

Service de l'enfance et de la jeunesse  
Secrétariat LStE  
Boulevard de Pérolles 24  
CP  
1701 Fribourg  
T + 41 26 305 15 30